



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHÉY
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE.

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-François DODET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. François DESEILLE	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. François-André ALLAERT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Roland PONSAA	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
Mme Claude DARCIAUX	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Philippe GUYARD	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Michel BACHELARD	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Rémi DELATTE	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilles TRAHARD	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEPLACEMENTS

Demande du ministère de l'écologie - Eco redevance poids lourds - Avis de la collectivité

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'Etat va mettre en place dans les années qui viennent, une taxe dite "éco-redevance poids-lourds" qui consiste à tarifer, grâce au télé péage, l'usage par les poids-lourds du réseau routier. Elle sera basée sur les kilomètres parcourus (2,5 à 20 cts/km suivant le véhicule) hors routes à péages : le produit de la taxe sera affecté à l'Agence pour le Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) pour les routes nationales et au Conseil Général pour les routes départementales.

Pour ce faire, l'Etat va équiper à sa charge tous les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 T d'un récepteur qui permettra une géo-localisation par satellite. Le passage dans des "barrières de péage virtuelles" incrémentera automatiquement la facture du propriétaire du camion d'un montant correspondant à un tronçon de 5 km en moyenne.

En Côte d'Or, les voies taxées seront l'axe A 38-Lino-rocade Est, la RD 906 (ancienne RN 6) et la RD 974 (ancienne RN 74) entre Dijon et Langres.

Le ministère de l'Ecologie sollicite l'avis des collectivités d'ici au 7 juillet 2010.

La taxation de l' A38 permettra de rééquilibrer le trafic entre A38 et A6-A31. C'est plutôt une bonne chose pour l'agglomération dijonnaise.

La taxation de la Lino et de la rocade risque par contre d'entraîner un transfert de trafic sur les voies urbaines. En effet le trafic local est souvent effectué pour compte propre (donc sans possibilité de refacturer la taxe à un chargeur), par des chauffeurs locaux qui mettront leur connaissance du site à profit pour éviter les points de péage.

C'est pourquoi, je vous propose de formuler au ministère de l'Ecologie, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet de la région Bourgogne, les réserves suivantes :

- ne pas taxer la rocade Est avant la mise en service de la Lino ;
- éventuellement "raccrocher" le linéaire Lino plus la rocade Est à un "péage" situé à l'extérieur (A38 à Plombières par exemple) ;
- interdire le transit des poids-lourds hors rocades et obliger le trafic local à limiter ses trajets à l'intérieur de l'anneau ;
- organiser des contrôles par la police et la gendarmerie, notamment au démarrage de la taxation ;
- observer le trafic des poids-lourds sur les voies à l'intérieur de l'anneau pour repérer d'éventuelles dérives et corriger la liste des voies taxables si besoin.
- donner la priorité au développement du fret ferroviaire par rapport au transport routier, notamment par la réalisation du contournement fret ferroviaire de l'agglomération dijonnaise.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de transmettre** à Monsieur le Ministre de l'Ecologie, l'avis de la Communauté de l'agglomération dijonnaise avec les réserves formulées ci-dessus.

Convocation envoyée le 18 juin 2010
Publié le 25 juin 2010
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 JUL. 2010



Pour extrait conforme,
Président
Pour le Président

